



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 septembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2620**

commune (s) : Charly

objet : Plan de cession - Protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnité de résiliation du bail commercial conclu avec la Caisse d'épargne pour le local abritant le distributeur automatique de billets situé 136 place de la Mairie

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Grivel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 août 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Frier, M. Kabalo, Mme Belaziz.

Commission permanente du 10 septembre 2018**Décision n° CP-2018-2620**

commune (s) : Charly

objet : **Plan de cession - Protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnité de résiliation du bail commercial conclu avec la Caisse d'épargne pour le local abritant le distributeur automatique de billets situé 136 place de la Mairie**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.7.

Dans le cadre d'une opération immobilière de logement portant sur l'ensemble de l'îlot rue Jean-Baptiste Frenet/route de l'Étra, la Métropole de Lyon envisage la cession du bâtiment abritant actuellement le distributeur automatique de billets situé 136 place de la Mairie à Charly et cadastré AI 135.

Le local abritant ledit distributeur faisait l'objet d'un bail commercial conclu avec la Caisse d'épargne en date du 21 novembre 1997, dont la résiliation est intervenue le 31 décembre 2016.

La Caisse d'épargne a accepté l'offre d'indemnité d'éviction pour un montant de 25 000 €, sachant que cette dernière pilotera les travaux d'enlèvement du distributeur de billets afin de récupérer la machine et les données informatiques bancaires confidentielles qu'elle contient.

C'est pourquoi, un protocole d'accord sera signé faisant suite à la résiliation dudit bail commercial actant, d'une part, que la Caisse d'épargne ait procédé à l'enlèvement du distributeur avant le 31 décembre 2018, d'autre part, le versement d'une indemnité fixée à 25 000 €.

Il est donc proposé, par la présente décision, l'approbation du protocole d'accord ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le protocole d'accord transactionnel sur la fixation d'une indemnité d'un montant de 25 000 €, suite à la résiliation du bail commercial conclu avec la Caisse d'épargne intervenue le 31 décembre 2016 et portant sur le local abritant le distributeur de billets situé 136 place de la Mairie à Charly.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit protocole ainsi que tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 25 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P28O1580.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 septembre 2018.